

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE
REGION DE L'EXTREME-NORD
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY
COMMUNE DE KAI-KAI
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROUN
PEACE-WORK-FATHERLAND
FAR-NORTH REGION
MAYO-DANAY DIVISION
KAI-KAI COUNCIL
INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION

Nom du Projet de Travaux	EQUIPEMENT EN 60 TABLES BANCS, 02 BUREAUX ET 02 CHAISES
Localisation	EP KELEO, EP DOBOGO, EP DOUKROYE ET A L'EP BALGAM
Numéro du Projet	Nº 02 /DDC/AG/C.KAI-KAI/CIPM/2021 du 13/08/2021
Délai d'Exécution (en jours calendaires)	soixante (60) jours
Financement	PNDP III(FED)

1. Consultation du Dossier de Demande de Cotations

Un dossier de demande de cotations incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maire de la Commune de KAI-KAI et pour le compte ladite Commune, Maître d'Ouvrage.

2. Objet de la Demande de Cotations

La présente Demande de Cotations a pour objet, la sélection d'une entreprise chargée de l'Équipement en 60 TABLES BANCS, 02 BUREAUX ET 02 CHAISES des EP KELEO, EP DOBOGO, EP DOUKROYE, EP KAI-VELE ET A L'EP BALGAM dans la Commune KAI KAI , Département du MAYO-DANAY, Région de l'Extrême-Nord. Elle sera passée conformément au Directive Banque Mondial

3. Consistance des travaux

Les prestations de la présente Demande de Cotations comprennent, la confection et la livraison des équipements scolaires indiqués dans les écoles Publiques ci-dessus ciblées dans la Commune de KAI-KAI.

4. Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte à égalité de condition aux entreprises de droit camerounais ayant soumis un dossier de demande de pré qualification et étant enregistrées dans le répertoire des fournisseurs et prestataires de services, par les services régionaux du PNDP dans le domaine d'intervention suivant : **Equipements collectifs : Education (Manuels scolaires et pédagogiques, armoires, tables bancs etc,...).**

La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotations.

9.1.1 Langue de l'offre

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

9.1.2 Conditions de dépôt des offres

9.1.2.1 Le soumissionnaire placera l'original et six copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée au Maire de la Commune de KAI-KAI Autorité Contractante.

9.1.2.2. L'enveloppe cachetée portera la mention :

«AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATIONS
N°_02_/DDC/AG/C.KAI-KAI/CIPM/2021 du _13/08/2021 RELATIF A L'ÉQUIPEMENT EN 60 TABLES BANCS, 02 BUREAUX ET 02 CHAISES A L'EP KELEO, EP DOBOGO, EP DOUKROYE ET A L'EP BALGAM DANS LA COMMUNE DE KAI-KAI DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME NORD.

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».

9.1.3 Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

Date limite de réception des offres	Le _13/09/2021_, à 10 heures
-------------------------------------	------------------------------

9.1.4 Ouverture des plis

9.1. Les plis seront ouverts en séance par la COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, à la date, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation.

Date et heure d'ouverture des plis	Le _13/09/2021_, à 11 heures
Lieu d'ouverture des plis	Commune de KAI-KAI

9.2. Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

10. Durée de validité de l'offre

L'offre devra être chiffrée hors taxes et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnée du modèle de soumission. Elle restera valable pendant une période de 90 (quatre-vingt-dix) jours calendaires.

KAI-KAI , le 13/08/2021

Le Maire
(Autorité Contractante)

Ampliation :

- ✓ PNDP-Extrême Nord
- ✓ ARMP
- ✓ DDMINMAP MAYO-DANAY
- ✓ PRESIDENT CIPM-KAI-KAI
- ✓ AFFICHAGE
- ✓ CHRONO



Bachiré Adogaye
CONTROLEUR PRINCIPAL DU TRÉSOR